



Nouvel Emprunt Obligataire en EUR

Offre publique d'Obligations NV Bekaert SA

Bekaert (www.bekaert.com) est à l'échelle mondiale leader sur ses marchés et leader technologique dans le domaine de la transformation et de revêtements de fil d'acier, émet dans le cadre d'une offre au public, des Obligations non subordonnées d'une durée de 7 ans avec un coupon brut fixe de 2.750%.

Remarquez que les termes commençant par une majuscule font référence aux définitions décrites dans le Prospectus.

Nous 7 en résumons les principales conditions ci-dessous:

- Il s'agit d'une offre publique d'obligations en Belgique;
- Une maturité de 7 ans (les Obligations 2026)
- Avec des Coupures de EUR 1.000;
- Le Prix d'Emission est de 101,875% par Coupure, soit EUR 1.018,75 par Coupure (Commission de placement et de distribution de 1,875% à la charge de l'investisseur privé)
- Coupon annuel de 2.750% (brut) pendant 7 ans. Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut¹ est de 2.455%. Après déduction précompte mobilier de 30%, le rendement actuariel net² s'élève à 1.639%.
- La valeur nominale totale des Obligations s'élève à 200 millions d'euros.
- Les principaux risques associés à ces obligations sont décrits à la page 4 de ce document.

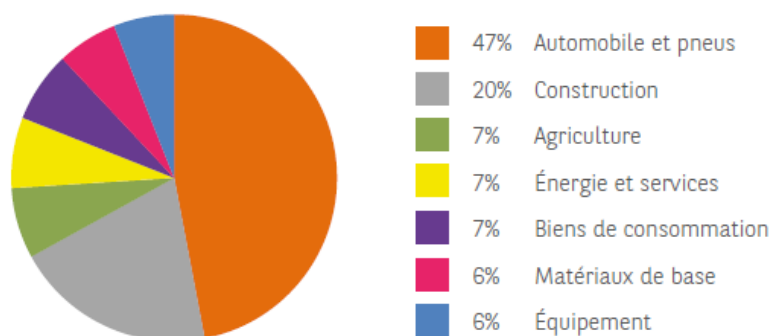
¹Le rendement brut déclaré est calculé sur la base de la date d'émission, du prix d'émission et du taux d'intérêt annuel fixe. En outre, il est supposé que les obligations sont conservées jusqu'à leur échéance. Ce jour-là, ils seront remboursés à 100% de la valeur nominale.

²Pour les personnes physiques domiciliées en Belgique, ce rendement actuariel net ne tient pas compte des autres coûts liés à la conservation des titres sur un compte-titres et / ou à l'application éventuelle d'un autre régime fiscal.

Ces obligations sont des instruments de dette. Un investissement dans les obligations comporte des risques. En souscrivant aux obligations, les investisseurs prêtent de l'argent à l'émetteur (au sens défini ci-après) qui s'engage à verser des intérêts sur une base annuelle et à rembourser le capital à la date d'échéance. En cas de faillite ou d'inexécution de l'émetteur, les investisseurs risquent de ne pas récupérer les montants qui leur sont dus et de perdre tout ou partie de leur investissement. Les Obligations sont destinées aux investisseurs capables d'évaluer les taux d'intérêt à la lumière de leurs connaissances et de leur expérience financière. La décision d'investir ne doit être prise que sur la base des informations contenues dans le présent prospectus. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus dans son intégralité (et en particulier la Partie 2: Facteurs de risque aux pages 10 à 25 du Prospectus). Les investisseurs doivent en particulier tenir compte du fait que la longue échéance des obligations peut accroître l'importance relative des facteurs de risque identifiés en ce qui concerne l'émetteur et les obligations, que le ratio d'endettement de l'émetteur a sensiblement augmenté au cours des trois à quatre dernières années. et qu'il est exposé à un risque de (re) financement. Chaque investisseur potentiel doit soigneusement examiner s'il est approprié que ce type d'investisseur investisse dans les obligations, en tenant compte de ses connaissances et de son expérience, et doit rechercher des conseils professionnels, si nécessaire.

Profile d'entreprise NV Bekaert SA

L'Émetteur est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L'Émetteur, ensemble avec ses Filiales (« **Bekaert** » ou le « **Groupe** ») est un leader mondial du marché et de la technologie dans le domaine de la transformation et du revêtement de fil d'acier. Bekaert (Euronext Brussels: BEKB) a été fondée en 1880 et est une société internationale employant environ 29.000 personnes à travers le monde, dont le siège social est situé en Belgique et ayant généré un chiffre d'affaires combiné de 5,1 milliards EUR en 2018.



Spread des ventes de Bekaert au premier semestre 2019

Les compétences fondamentales de Bekaert sont la transformation du fil d'acier et l'application de technologies de revêtement uniques. En fonction des exigences du client, Bekaert étire du fil de différentes résistances et diamètres, même aussi fin que des fibres ultrafines de 1 micron. Les fils sont regroupés en cordons, torons et cordes, tissés ou tricotés en tissu ou transformés en produit fini. Selon l'application, Bekaert applique des revêtements de haute technologie qui réduisent le frottement, améliorent la résistance à la corrosion ou augmentent la résistance à l'usure ou l'adhésion avec d'autres matériaux. Bekaert achète chaque année plus de 3 millions de tonnes de fil machine, la matière première principale. L'actionnaire majoritaire de l'Émetteur est Stichting Administratiekantoor Bekaert (qui n'est pas contrôlée) (« **STAK Bekaert** ») qui contrôle l'Émetteur. Sept des treize membres du conseil d'administration ont été nommés sur proposition de STAK Bekaert. M. Matthew Taylor est le CEO de l'Émetteur et M. Taoufiq Boussaid est le CFO. Le commissaire aux comptes de l'Émetteur est Deloitte Bedrijfsrevisoren CVBA, dont le siège social est situé Gateway bâtiment, Aéroport National 1 J, B-1930 à Zaventem, Belgique, représentée par Charlotte Vanrobbaeys.

(Source: Bekaert)



Aperçu des chiffres clés de NV Bekaert SA

Le tableau ci-dessous résume a) les principales informations financières provenant des (i) les états financiers audités de Bekaert pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 et (ii) les comptes semestriels consolidés non audités de l'émetteur les six premiers mois de 2018 et 2019, et certains paramètres qui sont constamment utilisés pour analyser les performances financières du groupe. Les définitions de ces paramètres sont décrites à la section 11 de la partie 7 du prospectus (page 60 et au-delà).

INFORMATIONS FINANCIERES (en millions d'euros)

	2018	2017	H1 2019	H1 2018
État des résultats				
Résultat opérationnel (EBIT)	147	318	115	101
Bilan financier				
Endettement financier net	1.153	1.151	1.253	1.339
État des flux de trésorerie				
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	244	244	134	(17)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(102)	(209)	(56)	(54)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(157)	30	(60)	(60)
Mesures Alternatives Principales de Rendement - Key Alternative Performance Measures ("APMs")				
Endettement net	1.153	1.151	1.253	1.339
EBIT-sous-jacent	210	301	126	111
EBIT encouverture des intérêts	1,8	4,0	3,7	2,4
Autonomie financière	34,1%	35,6%	34,6%	33,9%
Ratio Actuel	1,2	1,6	1,5	1,2
Gearing (Endettement net sur capitaux propres)	76,0%	72,7%	81,0%	86,8%
Dette nette sur EBITDA sous-jacent	2.7	2.3	2.6	3.1

EVOLUTION DE LA DETTE DU GROUPE (5 DERNIERES ANNEES)

	Dettes nettes (mio€)	Dettes nettes/ Ebitda-U	Gearing	Autonomie Financière
2014	853	2.5	54%	40%
2015	837	1.9	55%	39%
2016	1.068	2.2	67%	37%
2017	1.151	2.3	73%	36%
H1-2018	1.339	3.1	87%	34%
2018	1.153	2.7	76%	34%
H1-2019	1.253	2.6	81%	35%

Au 30 juin 2019, l'encours de la dette bancaire à long terme de Bekaert s'élevait à 1 253 millions d'euros et la dette bancaire à court terme de 15 millions d'euros. La dette des filiales s'élève à environ 431 millions d'euros (excl. IFRS-16 leasing, principalement à court terme).

Utilisation du produit de l'Offre

Le produit de l'émission des Obligations (qui devrait s'élever, avant déduction des frais, commissions et charges liés aux Obligations (qui sont estimés à environ 265.000 EUR), à 200.000.000 EUR) sera affecté par l'Émetteur :

- i) au remboursement du solde de 89.500.000 EUR sous le Bridge Loan (tel que défini ci-après dans le Prospectus),
- ii) rembourser partiellement (pour un montant résiduel de 110.500.000.000 EUR) les 195.000.000 EUR d'obligations émises par l'Émetteur le 6 décembre 2011, qui arrivent à échéance le 6 décembre 2019 (les « **Obligations 2011** »).

Le montant restant dû au titre des Obligations 2011 (pour un montant de 84.500.000 EUR) sera remboursé à l'aide de la trésorerie disponible du Groupe. Par cette offre, l'Émetteur vise à atteindre un équilibre global optimal entre la dette à court terme et la dette à long terme, ainsi qu'entre le financement bancaire et le financement pas les marchés financiers. Si le produit des Obligations s'élève à 200.000.000 EUR, 59% de l'endettement total du Groupe sera levé sur les marchés de capitaux et 41% sera financé par les banques.



Classe de risque selon ING Belgique SA

La classe de risque des Obligations utilisée par ING Belgique SA est déterminée sur la base d'une analyse de différents facteurs dont la probabilité d'un événement de crédit pour l'émetteur, le risque de marché du secteur dans lequel l'Émetteur est actif ainsi que la situation économique générale. Cette analyse est affinée sur la base des spécificités des Obligations comme le montant maximum des Obligations (et leur liquidité), la durée de celles-ci ainsi que du risque lié à la devise. La classe de risque utilisée par ING n'est pas une notation des Obligations ou de l'Émetteur.

Nous distinguons un total de 7 classes de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Cette analyse ne prend pas en compte certaines catégories de risque importantes, notamment le risque de liquidité de l'Obligation ainsi que le risque de marché en cas de revente avant la Date d'échéance finale de l'Obligation

Les Obligations se situent dans la classe de risque:



Disponibilité de Prospectus

Avant d'investir dans les obligations, les investisseurs potentiels doivent lire le [prospectus](#) (et en particulier le chapitre "Facteurs de risque" (à la page 2 et 5 du Résumé du Prospectus en français) pour identifier les risques potentiels et comprendre pleinement les avantages associés à la décision d'investir dans les obligations.

Le prospectus rédigé en anglais a été approuvé par la FSMA le 8 octobre 2019. L'approbation du prospectus par la FSMA ne constitue pas une promotion des obligations offertes.

Il existe également une traduction néerlandaise du Prospectus et des résumés du Prospectus en néerlandais, français et anglais. En cas d'incompatibilités / différences / incohérences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise aura priorité. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site Web d'ING (<https://www.ing.be/nl/retail/investing/investments/bonds>) et sur ceux de l'émetteur (www.bekaert.com).

Principaux risques de cette Emission

Par l'achat des Obligations, les investisseurs assument le risque que l'Émetteur puisse devenir insolvable ou soit autrement incapable d'effectuer tous les paiements dus au titre des Obligations. Il existe un large éventail de facteurs qui, individuellement ou collectivement, pourraient entraîner l'incapacité de l'Émetteur à effectuer tous les paiements dus. Il n'est pas possible d'identifier tous ces facteurs ni de déterminer lesquels sont les plus susceptibles de se produire, car l'Émetteur pourrait ignorer tous les facteurs pertinents et certains facteurs qu'il juge actuellement non importants peuvent devenir importants en raison de la survenance d'événements indépendants de sa volonté. L'Émetteur a identifié un certain nombre de facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur son activité et sa capacité à effectuer les paiements dus. Ces facteurs incluent :

- L'activité de l'Émetteur, l'état des opérations et la situation financières pourraient être matériellement affectés par les conditions économiques et politiques mondiales ;
- Le redressement de la rentabilité des activités les moins performantes et d'autres mesures de restructuration prennent du temps et pèsent sur la rentabilité de l'Émetteur ;
- La volatilité des prix du fil machine peut entraîner une érosion supplémentaire des marges ;
- Le ratio d'endettement de l'Émetteur a considérablement augmenté au cours des trois à quatre dernières années et l'Émetteur est dès lors exposé à un risque de (re)financement ;
- L'incapacité à protéger adéquatement la propriété intellectuelle de l'Émetteur pourrait nuire considérablement à ses activités et à ses résultats d'exploitation ;
- L'Émetteur est exposé à des risques liés à la réglementation et à la conformité ;
- Des performances commerciales défavorables ou des changements dans le climat économique sous-jacent peuvent entraîner une dépréciation des actifs ; et
- L'Émetteur est assujéti à de strictes lois environnementales.

Il existe également des risques associés aux Obligations, y compris un éventail de risques de marché, notamment :

- le droit dans le chef des Porteurs d'Obligations de recevoir le paiement des Obligations n'est ni sécurisé ni garanti et les Obligations sont structurellement subordonnées aux obligations garanties de l'Émetteur et à la dette garantie et non garantie des Filiales de l'Émetteur ;
- l'Émetteur pourrait ne pas être en mesure de rembourser les Obligations à leur échéance en cas de changement de contrôle ou en cas de défaut (dans chaque cas, sous certaines conditions) ;
- les Obligations pourront être remboursées avant l'échéance ;
- les conditions relatives aux Obligations peuvent être modifiées sans le consentement du porteur dans certaines circonstances ;
- le prix d'émission et/ou le prix d'offre des Obligations inclura certains frais supplémentaires qui ne pourront être pris en compte pour la détermination du prix des Obligations sur le marché secondaire ; et
- les variations des taux d'intérêt affecteront la valeur des obligations car elles portent intérêt à un taux fixe
- il n'existe actuellement aucun marché actif pour la négociation des Obligations et il existe des risques sur le marché secondaire.

L'offre publique

Ce document a été préparé dans le cadre d'une offre au public belge, conformément à la loi du 11 juillet 2018 sur l'offre publique d'instruments de placement et l'admission des instruments de placement à l'échange sur un marché réglementé et le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur le prospectus à publier lorsque des valeurs sont offertes au public ou sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont indiquées dans le prospectus.

La période d'offre : de 11 octobre 2019 (9h00) à 18 octobre 2019 (17h30).

Une clôture anticipée est possible, mais ne peut avoir lieu qu'au plus tôt à la fin du premier jour de la période d'Offre, à savoir le 11 octobre 2019 à 17h30. Les investisseurs privés sont encouragés à souscrire aux obligations le premier jour ouvrable de la période d'Offre avant 17h30 (CET) pour que leur souscription soit prise en compte dans l'attribution des obligations, sous réserve, en cas de sursouscription, à la proportionnelle réduction de leur inscription. L'enregistrement minimum est fixé à 1 000 euros.

Allocation

ING a été mandaté par l'émetteur pour placer ces obligations pour un montant spécifié dans le Prospectus. Au plus tôt à 17h30 du premier jour de la période de souscription, à savoir le 11 octobre 2019 à 17h30, l'émetteur (avec l'autorisation de ING et des autres gestionnaires) aura le droit de suspendre les inscriptions. L'annulation sera faite simultanément par tous les gestionnaires. Les investisseurs en seront informés par la publication d'un message de clôture sur le site Web d'ING. Le même message sera également publié sur le site internet de l'émetteur (www.bekaert.com).

Chaque *Joint Lead Manager* a le droit de placer 27,5% (ensemble 82,5%) du capital total des obligations exclusivement auprès de ses propres clients particuliers et de la banque privée qui sont des investisseurs privés, le solde restant 17,5% seront placés auprès d'investisseurs qualifiés. Toutes les souscriptions correctement soumises par les investisseurs privés aux *Joint Lead Managers* communs avant la fin de la période de souscription minimale seront prises en compte lors de l'attribution des Obligations. En cas de sursouscription, une réduction éventuelle est appliquée. En d'autres termes, les enregistrements seront réduits proportionnellement par chaque *Joint Lead Manager*, avec une allocation d'un multiple de 1 000 EUR et, si possible, un montant minimal nominal de 1 000 EUR correspondant à la valeur nominale des souches. Selon la banque auprès de laquelle vous vous inscrivez, un pourcentage de réallocation différent peut être appliqué. Les obligations qui n'ont pas été placées auprès d'investisseurs privés à la fin de la période minimale de souscription peuvent, dans certaines circonstances, être réaffectées à des investisseurs qualifiés.

Les *Joint Lead Managers* sont définis dans la Partie IV "Conditions des obligations" sous la rubrique 5 "Remboursement, achat et annulation" de la traduction néerlandaise du prospectus.

Il est demandé à chaque investisseur potentiel de lire la procédure d'attribution décrite à la page 98 et plus loin dans la traduction néerlandaise du prospectus

Specifications

Code ISIN	BE0002673540
Emetteur	NV Bekaert SA, de droit Belge
Ratings	L'émetteur et les Obligations n'ont pas de notation
Role d'ING Bank NV, Belgian Branch	Joint Lead Manager
Montant de l'émission	Maximum 200.000.000 EUR
Coupures	EUR 1.000
Période de souscription	<p>Du 11 octobre 2019 au 18 octobre 2019, sauf clôture anticipée.</p> <p>Les Investisseurs de Détail sont invités à souscrire aux Obligations le premier jour ouvrable de la Période de Souscription avant 17h30 (CET) afin que leur souscription soit prise en compte lors de l'attribution des Obligations, sous réserve, le cas échéant, d'une réduction proportionnelle de leur souscription.</p> <p>Les investisseurs doivent être conscients qu'ils doivent placer un ordre dans la série d'obligations à laquelle ils souhaitent souscrire. En cas de sursouscription dans l'une des séries d'obligations et de réduction des souscriptions, les investisseurs ne pourront pas bénéficier d'une réallocation de leur ordre dans une série d'obligations à laquelle ils n'auraient pas souscrit</p>
Date de Paiement et d'émission	25 octobre 2019
Date d'échéance	25 octobre 2026 (7 ans)
Statut et forme des obligations	<p>Les Obligations constitueront des obligations directes, inconditionnelles, non-subordonnées et, sous réserve de Sûreté négative, ne sont assorties d'aucune sûreté de l'Émetteur et seront à tout moment de rang égal (pari passu) et sans aucune préférence entre elles. Les obligations de paiement de l'Émetteur au titre des Obligations seront, sauf exceptions prévues par la législation applicable et sous réserve de Sûreté négative, à tout moment au moins égales à toutes ses autres Obligations présentes et futures non garanties et non subordonnées de l'Émetteur.</p> <p>Sûreté négative: les termes des obligations contiennent une clause de garantie négative qui restreint, dans certaines circonstances, le droit de l'émetteur de créer ou d'autoriser un droit garanti par une garantie à détenir un droit garanti par un de ses actifs ou de ses activités.</p> <p>Cotation: ces obligations seront cotées sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.</p> <p>Notation: ni l'émetteur ni les obligations n'ont de notation de crédit. L'émetteur n'a actuellement pas l'intention de demander une notation de crédit à une date ultérieure pour lui-même ou pour les obligations.</p> <p>Agent payeur: KBC Bank NV.</p>
Loi en vigueur	Droit Belge

Rendement

Prix d'émission	101,875% (la commission de vente de 1,875% à charge de l'investisseur inclus)
Remboursement	Les Obligations donnent droit à un remboursement de 100% du montant investi (sans la commission de vente) soit 1.000 EUR par Coupure à l'Echéance, sauf en cas de changement de contrôle ou de défaut de l'émetteur.
Montant de l'intérêt	2,750% Pour plus d'informations, voir rubrique C.9 (Intérêts, échéance et remboursement, rendement et représentation des Porteurs d'Obligations) de la traduction française du résumé du Prospectus
Date de paiement des intérêts	Le coupon est payable le 25 octobre de chaque année jusqu'à l'Echéance finale, et pour la première fois le 25 octobre 2020
Rendement actuariel brut	2,455% brut Ce rendement est calculé sur la base du Prix d'émission, du Montant des intérêts du Remboursement, et avant retenue du précompte mobilier (30% actuellement) si l'investisseur est une personne physique soumise à l'impôt en Belgique, et sans tenir compte d'une quelconque vente intermédiaire.
Rendement actuariel net après précompte mobilier	1,639% net Ce rendement est calculé sur la base du Prix d'émission, du Montant des intérêts, de la durée prévue de 7ans, du Remboursement, et après retenue du précompte mobilier (30% actuellement) si l'investisseur est une personne physique soumise à l'impôt en Belgique, et sans sans tenir compte d'une quelconque vente intermédiaire.
Remboursement anticipé à la demande des Obligataires	<p>Cas de défaut : Lorsque l'un des événements suivants (chacun un « Cas de Défaut ») se produit et se poursuit, toute Obligation 2023 et toute Obligation 2025, selon le cas, peut, par avis écrit donné par tout Porteur d'Obligations à l'Émetteur à son siège social avec copie à l'Agent à son bureau désigné, être déclarée immédiatement exigible et remboursable au Montant en Principal, majoré des intérêts courus (le cas échéant) à la date du paiement, sans autres formalités :</p> <p>Les Cas de Défaut aux termes des Obligations se rapportent aux situations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) le non-paiement au titre des Obligations ; (b) l'Émetteur ne respecte pas ou ne se conforme pas à un ou plusieurs de ses autres obligations, accords ou engagements dans le Prospectus ; (c) le défaut croisé au titre de toute autre dette présente ou future de l'Émetteur (d) l'Émetteur est judiciairement déclaré ou formellement reconnu insolvable ou en faillite ou incapable de payer ses dettes à leur échéance ; (e) une ordonnance est rendue ou une résolution exécutoire est adoptée en vue de la liquidation ou de la dissolution de l'Émetteur ; (f) l'Émetteur cède la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs (g) un changement important de la nature générale des activités de l'Émetteur, par rapport aux activités telles qu'elles sont exercées à la Date d'Émission, ou une réorganisation de l'Émetteur (h) toute sûreté telle qu'une hypothèque, une charge, un nantissement, un gage, un privilège ou toute autre charge, actuelle ou future, créée ou prise en charge par l'Émetteur devient exécutoire (i) l'annulation ou la suspension de la négociation des Obligations sur le marché réglementé d'Euronext Brussels pendant 15 Jours Ouvrables consécutifs en raison d'une défaillance de la part de l'Émetteur, sauf si l'Émetteur obtient la cotation effective des Obligations sur un autre marché réglementé de l'Espace Économique Européen au plus tard à l'expiration de cette période. <p>Une Cas de Défaut est définie dans la traduction néerlandaise du prospectus sous la Partie IV "Conditions des obligations" sous la rubrique "Inexécution".</p>

Coûts

Commission de placement	1,875% par Coupure (incluse dans le Prix d'Emission), à charge de l'investisseur.
Frais de garde	Les Frais liés à la conservation en compte-titre sont à charge de l'investisseur (le tarif en vigueur auprès d'ING Belgique SA peut être consulté sur ing.be - tarifs et règlement).
Service financier	Gratuit auprès d'ING Belgique SA
Frais de courtage	En cas de revente des Obligations avant la Date d'échéance (sur le marché secondaire), des frais de courtage seront appliqués (les frais d'application sont consultables sur ing.be - tarifs et règlements).
Frais et tarifs d'application	Tous les frais d'application chez ING Belgique SA peuvent être consultés sur ing.be (Tarifs et règlements).

Fiscalité

Généralités	Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle et peut varier dans le temps. Les dispositions générales sont reprises dans le Prospectus.
Régime fiscal en Belgique	Les revenus générés par les Obligations et encaissés en Belgique sont actuellement (c.-à-d. à la date de parution de la présente fiche produit) soumis au précompte mobilier (actuellement de 30% si l'investisseur est une personne physique soumise à l'impôt en Belgique. Le précompte mobilier étant libératoire pour les personnes physiques de nationalité belge, il n'y a pas lieu de mentionner les revenus découlant des Obligations dans la déclaration fiscale. Certains investisseurs peuvent toutefois prétendre à une exonération moyennant certaines conditions.
Taxes sur les opérations de bourse	Taxe sur l'opération de bourse prélevée sur l'achat ou à la vente sur le marché secondaires, si la transaction a lieu en Belgique: 0,12% avec un maximum de de EUR 1300.

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à ING – Complaint Management – Cours Saint Michel, 60 – 1040 Bruxelles ou via email, plaintes@ing.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, et êtes un particulier agissant à des fins privées, vous pouvez contacter l'ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Avertissement

Ce Document Promotionnel est produit et distribué par ING Belgique SA. Il n'est donc pas et ne doit pas être interprété comme une recommandation de souscrire, ou comme un conseil ou une recommandation de conclure une quelconque opération. Par ailleurs, ce Document Promotionnel est communiqué ou mis à disposition par ING Belgique SA à toute ou partie de la clientèle et n'est pas fondé sur l'examen de la situation propre du client. Sauf si la décision d'investir résulte d'un conseil en placement fourni par ING Belgique SA, il appartient donc au client de décider si l'instrument financier concerné par le présent Document Promotionnel est adapté à sa situation, sans préjudice de l'obligation d'ING Belgique SA de se procurer les informations nécessaires concernant les connaissances et l'expérience du client en matière d'instruments financiers. Ce Document Promotionnel n'est destiné qu'à l'usage du destinataire original et ne peut être reproduit, redistribué ou transmis à toute autre personne, ou publié, en tout ou en partie. Les instruments financiers concernés ne seront pas enregistrés en vertu du United States Securities Act de 1933, tel qu'amendé (« Securities Act »), et ne peuvent pas être proposés ou vendus aux États-Unis, ni aux personnes ayant la nationalité américaine, une adresse postale, légale ou fiscale aux États-Unis, un numéro de téléphone aux États-Unis, ou une carte de résident permanent américain (« Green Card »), même en dehors du territoire des États-Unis.

Pour souscrire ou plus d'informations:

- Appelez le 02 464 60 02
- Surfez sur www.ing.be
- Rendez-vous dans une agence ING

